



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2024



Périmètre d'intervention



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le PETR - UCCSA - UCCSA compte 2 EPCI :

- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (55 425 habitants)
- Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (15 781 habitants)

En 2024, 108 communes sont présentes sur le territoire du PETR - UCCSA-UCCSA pour 71 206 habitants (RGP 2021).

C'est quoi le PETR - UCCSA ?
 Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne** regroupe la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) et la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4). Il compte ainsi 108 communes et 71 849 habitants. Le PETR - UCCSA s'inscrit sur un espace cohérent où les collectivités définissent, ensemble, le développement qui leur convient, selon des besoins et des intérêts communs.

LE FONCTIONNEMENT DU PETR - UCCSA-UCCSA

LES ORGANES DELIBERANTS / POLITIQUES

Les EPCI sont représentés au sein de deux instances qui disposent chacune de rôles précis :

- Le Comité Syndical 32 délégués (délibération du comité syndical du 5 octobre 2017) : **8 réunions en 2024**

Les membres ont été désignés au sein des structures délibérantes des EPCI : L'équité des voix est respectée entre chaque EPCI.

Le Comité Syndical désigne le Président et les membres du bureau ; il débat et délibère sur les projets et l'avenir du territoire ; il vote le budget.

- Le Bureau Syndical 16 membres (délibération du comité syndical du 25 juin 2020) : **7 réunions en 2024**

Le Bureau syndical est composé (délibération du 10 septembre 2020) : du Président, des 7 vice-présidents et de 8 délégués syndicaux titulaires.

Il met en application les orientations débattues en Comité Syndical et engage les actions ; il gère les affaires courantes de la structure.

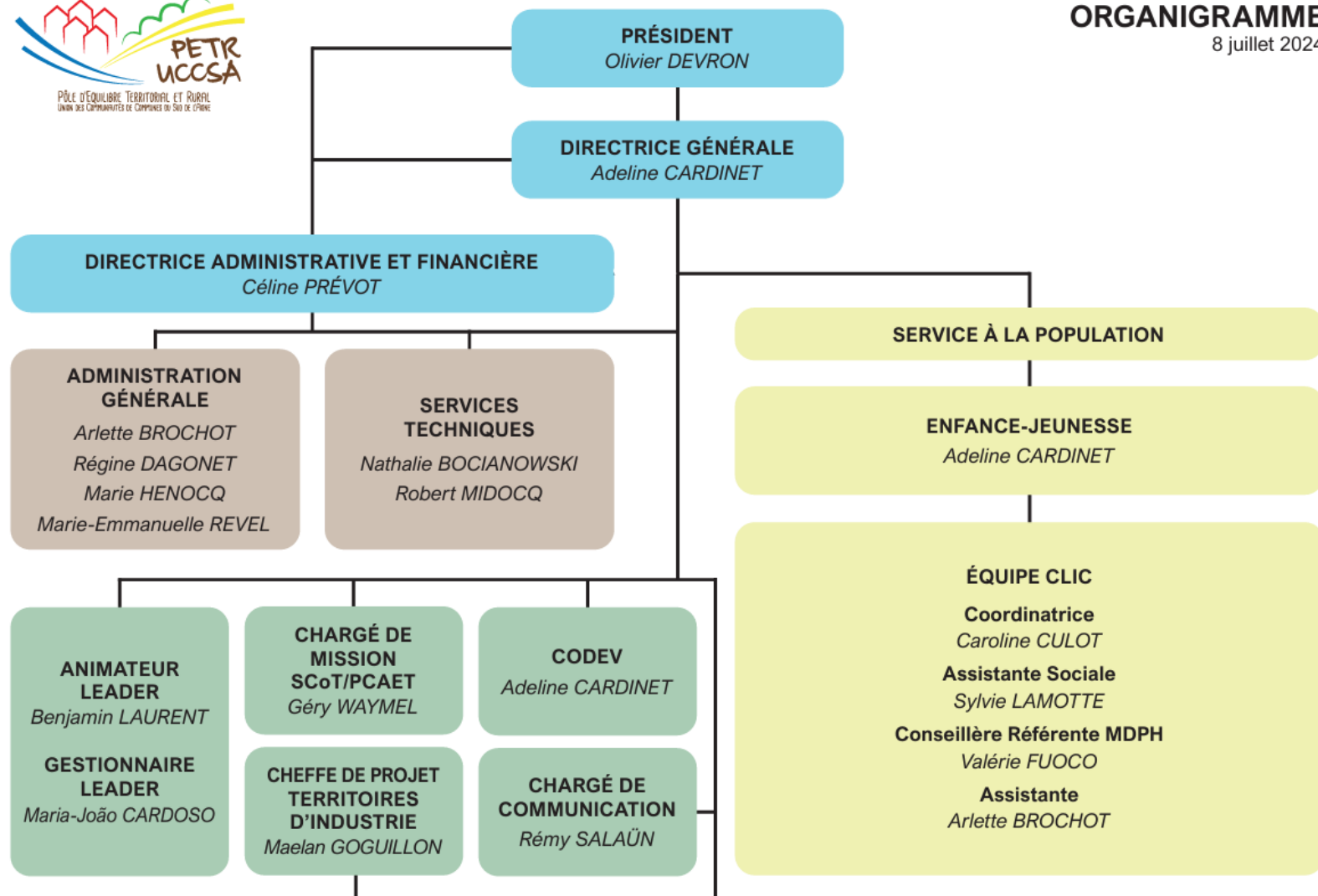
Suite au changement de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), Sébastien EUGENE a été élu Président de l'Agglomération le 18 mai 2024. Le PETR – UCCSA a reçu la démission de M. EUGENE et de M. HAY en tant que vice-présidents, M. BEAUCHARD ne compte plus parmi les membres désignés par la CARCT pour siéger au PETR – UCCSA. Le 3 juillet 2024, de nouvelles élections ont validé 3 nouveaux vice-présidents : M. LOGEROT (administration générale et finances), M. HAQUET (environnement, énergie, climat), M. MANGIN (SCoT et aménagement durable). Les membres du Bureau ont également été réélus.

Au 3 Juillet 2024



LES SERVICES

Le PETR - UCCSA œuvre pour le développement durable du territoire, dans les domaines : économique, social et environnemental. Une équipe de techniciens contribue à la réalisation des projets du territoire, par la concertation et la coordination, du pilotage de projets à la réalisation d'études ou d'expertises. **Au 31 décembre 2024 : 16 agents – 13.87 ETP.**



AMENAGEMENT DURABLE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – SCOT

Le SCoT est un outil de planification stratégique qui aborde des sujets de notre quotidien notamment centrés sur les questions d'organisation de l'espace et de l'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement. Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs et est ainsi le document pivot, ce qui permet aux PLU/PLUi de se référer juridiquement à lui. Il assure ainsi la cohérence des documents d'urbanisme qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

En 2024, la mise en œuvre du SCoT du Sud de l'Aisne se poursuit en étant notamment associé à l'élaboration du PLUiH de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et en émettant des avis notamment sur une demande de permis d'aménager.

De plus, de nombreux travaux ont été nécessaires afin de suivre les propositions de modifications du SRADDET¹ des Hauts-de-France et d'émettre des avis et des observations afin que ce document puisse être, le plus possible, en adéquation avec le développement et les caractéristiques du Sud de l'Aisne.

Les évolutions législatives et réglementaires concernées sont notamment relatives au Zéro Artificialisation Nette et aux projets d'envergure régionale.

ENVIRONNEMENT

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU SUD DE L' AISNE – PCAET



Face aux évolutions climatiques et à la nécessité de se réappropriier notre énergie pour réduire notre dépendance, le Sud de l'Aisne souhaite poursuivre collectivement une transition vers un développement plus soutenable.

Le PETR - UCCSA a mobilisé les acteurs du territoire pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial du Sud de l'Aisne. Cette concertation approfondie a permis de construire une stratégie et débiter un plan d'actions qui répondront aux enjeux locaux.

En 2024, les échanges partenariaux se sont poursuivis afin d'aboutir au vote du projet de plan d'actions. L'évaluation environnementale a été menée en parallèle. Elle vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement liées à la mise en œuvre du PCAET, notamment des actions présentées.



¹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires porté par la Région Hauts-de-France

LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES - ZAENR

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Les communes doivent définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables par type d'énergie renouvelable. L'enjeu est que ces zones soient suffisantes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

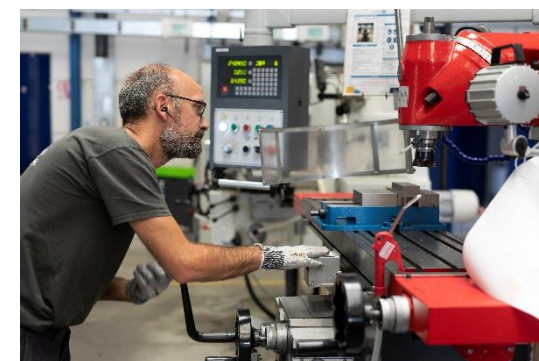
Afin d'une part, d'obtenir un potentiel de production énergétique du territoire du Sud de l'Aisne prenant en compte les contraintes techniques et socio-techniques (acceptabilité des différentes filières, contraintes urbanistiques et environnementales...) et d'autre part, d'accompagner les communes à la définition des ZAEnR sous forme de cartographie, le PETR – UCCSA a piloté la mise en œuvre de cette action en partenariat avec les acteurs du territoire et les services de l'Etat. L'objectif est d'apporter une vision globale des potentiels sur le sud de l'Aisne.



TERRITOIRES D'INDUSTRIE (2023-2027)

Le PETR - UCCSA s'efforce de développer son tissu industriel en renforçant les entreprises existantes, en attirant de nouvelles activités et en œuvrant pour une économie plus durable. Une approche globale et transversale est déclinée dans un plan d'actions qui comprend : la réhabilitation des friches industrielles, le développement de l'éducation professionnelle, la création d'une offre immobilière pour les jeunes professionnels, la création d'outils collaboratifs comme des achats groupés, la mobilité ou le développement de la production ou de la consommation d'énergies renouvelables.

La cheffe de projets a été recrutée en juillet 2024. Plusieurs actions ont été entreprises notamment le recensement de 27 friches sur le Sud de l'Aisne, la réalisation d'une étude d'opportunité pour juger de l'opportunité d'ouverture d'un CAP « réalisations industrielles en chaudronnerie, le soutien de la licence gestion des organisations à destination des entreprises, l'accompagnement du salon Osez l'Industrie, le suivi du projet "résidence premier emploi" renommée « résidence jeunes actifs », la mobilité des salariés, le développement d'une société collectivité d'achat groupé, l'accompagnement de l'école de production « Prod Factory ».



ENFANCE - JEUNESSE

Le PETR - UCCSA favorise la qualification et la montée en compétences des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse en proposant plusieurs formations de proximité.

- ⇒ Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Le PETR - UCCSA a donc poursuivi sa politique de formation à l'animation et à la direction des accueils de loisirs du territoire, en partenariat avec la CAF à travers la Convention Territoriale Globale.

- ⇒ La formation aux premiers secours citoyen (PSC) permet aux agents d'acquérir les capacités nécessaires pour porter assistance à une personne en situation apparente de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs.

En 2024 :

- 29 stagiaires ont été formés au BAFA base
- 27 stagiaires ont été formés au BAFA approfondissement
- 9 stagiaires ont été formés au BAFD perfectionnement
- 46 agents ont été formés aux premiers secours - PSC



PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LE CLIC DU SUD DE L' AISNE (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE)



Piloté par le Département de l'Aisne, le CLIC du Sud de l'Aisne informe, conseille et accompagne les personnes à partir de 60 ans et leurs proches afin d'améliorer leur quotidien à domicile, en proposant des solutions adaptées à leur situation. Cet accompagnement individuel et gratuit permet de répondre aux interrogations sur la perte d'autonomie, le maintien à domicile, les dispositifs existants, les droits des usagers, la constitution du dossier de demande APA, d'action sociale auprès des caisses de retraite, de Complémentaire Santé Solidaire et aide dans l'élaboration et le suivi des dossiers. L'équipe du CLIC est composée d'une coordinatrice, d'une assistante sociale, d'une conseillère et d'une assistante administrative.

Le CLIC du Sud de l'Aisne a répondu à **1 274 demandes** en 2024. **841 personnes** ont été accompagnées. Parmi ces personnes, 440 nous ont sollicité pour la première fois.

La moyenne d'âge du public CLIC est d'environ 79 ans.

Nombre total de personnes aidées par le CLIC dans l'année					
Secteur	< 60 ans	60 - 74 ans	75 -89 ans	+ 90 ans	Total
CC Charly-sur-Marne	0	37	61	18	116
CARCT	2	239	296	108	645
Hors secteur	0	0	0	0	0
Villers Cotterets	0	7	12	1	20
Sans renseignement	0	9	10	0	60
Total	2	292	379	127	841

Le CLIC a également organisé une guinguette pour rompre la solitude des personnes âgées, prévenir de la perte d'autonomie et promouvoir les actions de maintien à domicile auprès des personnes de plus de 60 ans.

De même, le CLIC a mis en œuvre, conjointement avec le CCAS de Château-Thierry, une olympiade intergénérationnelle. Cette journée sportive a permis de promouvoir les bienfaits des activités physiques et de créer du lien entre les participants.

Origine du dossier	2024
La personne concernée	509
Famille	453
Entourage (hors famille)	
Professionnels	258
dont équipe d'évaluation APA	22
dont élus	6
Médecin traitant	6
Sans renseignement	48
TOTAL	1274

Catégories de besoins 2024	
Aide au maintien à domicile	359
Aide administrative	283
Allocation Personnalisée d'Autonomie	282
Appréciation de la nature des besoins	280



CLIC du Sud de l'Aisne
4 av. Pierre et Marie Curie
02400 Château-Thierry

PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

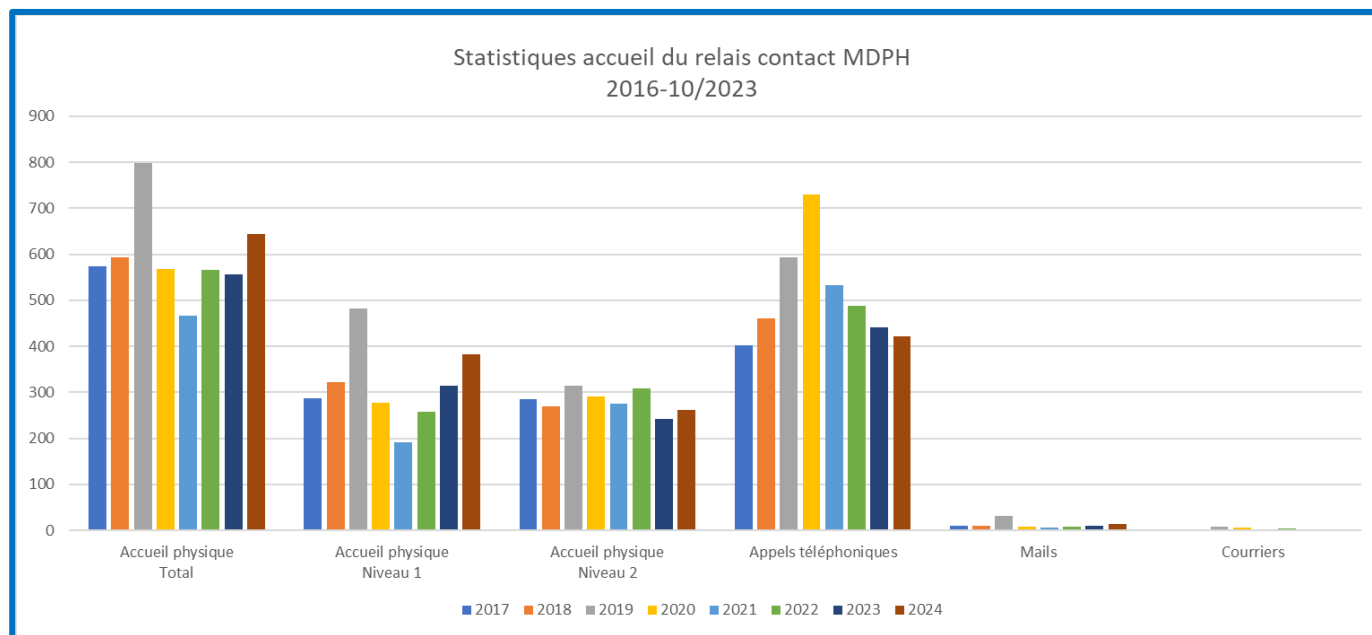
Depuis septembre 2016, le PETR - UCCSA a conventionné avec le Conseil Départemental pour que le CLIC réalise les permanences de la MDPH dans les locaux Pierre et Marie Curie à Château-Thierry.

Cette antenne est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées (adultes et enfants) et de leurs proches.

Elle aide dans la constitution de dossier de demande : • Demande de cartes d'invalidité, de priorité, de stationnement ; • Demande de prestation de compensation ; • Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés ; • Demande relative au travail, à l'emploi et l'orientation professionnelle...

Une permanence pour accompagner les personnes en situation de handicap a lieu sur rendez-vous une journée par semaine
Le relais contact MDPH a accueilli et **accompagné 644 personnes (556 personnes en 2023).**

Accueil physique Total	644
<i>Accueil physique Niveau 1</i>	382
<i>Accueil physique Niveau 2</i>	262
Appels téléphoniques	421
Mails	13
Courriers	2
Total	1080



LE PROGRAMME LEADER - LIAISON ENTRE LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE

NOUVELLE PROGRAMMATION 2023 – 2027

La convention instituant la programmation LEADER 2023 – 2027 sur le territoire du PETR – UCCSA a été signée le 22 mars 2024, suite à la sélection du territoire dans la nouvelle programmation LEADER le 13 avril 2023.

A l'automne 2024, l'équipe LEADER et les porteurs de projets ont obtenu l'accès au logiciel EuroPAC. Cependant, cet accès au logiciel de demande d'aide est contraint. Aussi, les instructions techniques des dossiers déposés par les différents porteurs de projets ne peuvent pas être réalisées ce qui empêche de programmer réellement les projets. Néanmoins, des porteurs de projets ont d'ores et déjà été accompagnés par l'équipe LEADER afin de réaliser l'instruction administrative, c'est-à-dire vérifier la bonne complétude du dossier, la présence et la cohérence des pièces justificatives. Les équipes techniques de la Région Hauts de France ont été informés des dossiers prêts à être étudiés. Le comité de programmation pourrait se réunir durant les premiers mois de l'année 2025 pour évaluer les actions.

Depuis le début de la programmation, un grand nombre de porteurs de projets potentiels ont rencontré l'équipe technique du GAL, confirmant la meilleure connaissance des acteurs économiques, publics et associatifs :

Nombre de porteurs de projets accompagnés : 27

Nombre de porteurs de projets potentiels ayant au moins déposé une lettre d'intention : 18 projets

Nombre de porteurs de projets ayant commencé à déposer des éléments sur EuroPAC : 10 projets

Plusieurs actions de communication (dont le lancement du programme le 5 juillet 2024 à l'Hôtel Dieu) et de recherches de coopération ont été menées.



DES PROJETS QUI PÉTILLEN
DANS LE SUD DE L'AISNE
AVEC LE PROGRAMME LEADER



La stratégie du Sud de l'Aisne :

« Accompagner l'adaptation et les transitions du territoire en s'appuyant sur ses ressources locales pour un avenir attractif et durable »

- Soutien à la transition énergétique et à la préservation des ressources naturelles par la voie de la sobriété
- Accompagnement de la mutation de l'économie productive et de la dynamisation de l'économie de proximité
- Aide à la transition agricole et à l'accès à une alimentation saine, équilibrée et locale
- Appui à la promotion des offres et des filières touristiques et culturelles
- Coopération



LE FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS – FMO

Musique en Omois est un festival de musiques actuelles itinérant sur le Sud de l'Aisne. Tout au long de l'été, chaque vendredi, le festival s'installe sur le territoire pour y accueillir un public fidèle et chaleureux. Partager la vie des habitants qui ont beaucoup de plaisir à accueillir le public et mettre en lumière leur village, redécouvrir ses voisins, se donner rendez-vous entre amis ... mais aussi profiter de la qualité artistique et de la diversité des styles musicaux : ceux sont les points forts du festival qui ont permis sa réussite et son développement.

Il est à noter un équilibre entre artistes émergents et artistes de scène confirmés, musiciens locaux et internationaux, qui ravit les amateurs de musique, les plus aguerris et le public de tout âge.

date	lieu	artistes	frequentation
Vendredi 28 juin	Mareuil en Dole	La Cafetera Roja – Kiplan – Kevin Meyer – Compagnie Oui ni Non	900
Vendredi 5 juillet	Jaulgonne	Les Tit's Nassel chansignés par 10 Doigts en Cavale – Egide - Compani Oui Ni Non	1400
Samedi 13 juillet	Château Thierry	Kutu – DJ Roller Girl – Show et initiation au breakdance	3500
Vendredi 19 juillet	Crouttes sur Marne	The Cloverhearts – Les Pinailleurs – Compa'ni oui ni non – foot freestyle	900
Samedi 27 juillet	Mont Saint Père	The Cloverhearts – Les Pinailleurs – Compa'ni oui ni non – foot freestyle	700
Vendredi 4 août	Brécyc	Celkilt – Vilain Coeur – Karaboud'jan	3500
		Total	10900

Nous avons eu le plaisir de recevoir une équipe de France Télévision. Deux reportages ont été diffusés dans le journal télévisé : <https://www.youtube.com/watch?v=faXiZJsxNQc>

www.musique-en-omois.com

FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS 2024

28/06 **MAREUIL-EN-DÔLE**

05/07 **JAULGONNE**

13/07 **CHÂTEAU-THIERRY** avec FEU D'ARTIFICE

19/07 **CROUTTES-SUR-MARNE**

27/07 **MONT-SAINT-PÈRE**

02/08 **BRÉCY**

www.musique-en-omois.com **CONCERTS GRATUITS**

LA CAFETERA ROJA • LES TIT' NASSELS
KUTU • THE CLOVERHEARTS
THE BROOKS • CELKILT KIPLAN - EGIDE
ROLLER GIRL - LES PINAILLEURS - CALAMITY JEANNE
VILAIN CŒUR - KARABOUDJAN



Le PETR - UCCSA est soutenu par le Département de l'Aisne, la Région Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

Le festival c'est aussi :

- ☞ Une action participative : toute l'année, les représentants des villages sont associés à la coconstruction du festival : écoute et choix des groupes musicaux, organisation sur le site (date, modalités d'accueil, buvette, restauration, parking, sécurité ...), communication... Entre 30 et 40 bénévoles de chaque village participent au bon déroulé du festival.
- ☞ Une implication auprès du jeune public avec des spectacles dédiés, l'organisation d'un temps d'échanges avec les accueils de loisirs pour présenter les métiers artistiques et techniques.
- ☞ Une attention portée auprès des personnes en situation d'handicap avec notamment la programmation du chansigne par « 10 doigts en cavale » sur un concert. Cette action permet de faciliter l'accès aux publics sourds et malentendants grâce à la traduction en direct des chansons.
- ☞ Une sensibilisation sur différentes thématiques : les risques auditifs, les dangers de l'alcool au volant (Centre information jeunesse - CIJ), l'environnement (assainissement écologique)
- ☞ La mise en place de navettes en transports collectifs sur chaque date (partenariat avec Keolis et la CARCT)
- ☞ Une incitation à l'achat local et à la promotion des circuits courts (buvette, restauration)

Des actions culturelles complémentaires

Comme chaque année plusieurs actions culturelles ont lieu au cours du festival :

- Un atelier théâtre avec la compagnie Ni Oui Ni Oui à Condé en Brie également, avec les enfants de l'école
- Le concert des Tit's Nassel chansigné à Jaulgonne.
- Une initiation au BMX à Mareuil en Dole
- Une initiation au Foot Freestyle à Crouttes sur Marne
- Organisation avec la CARCT des « inter sports du FMO », en début de soirée : proposition de jeux festifs et sportifs en famille pour coupler la culture et l'esprit fédérateur des jeux olympiques. Une après-midi dédiée était prévue mais n'a pas été maintenue pour cause de météo défavorable à Mont Saint Père.



AUTRES MISSIONS

COMMUNICATION

Différents supports de communication sont reconduits. Ils permettent de communiquer auprès des collectivités et des habitants afin de mieux connaître le PETR - UCCSA et ses missions.

LOCATIONS DE SALLES ET DE CHAMBRES (RESERVEES AUX PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS)

La Ferme du ru Chailly héberge les bureaux du siège du PETR - UCCSA.

Cet ancien corps de ferme de 2200 m² permet d'organiser différentes manifestations, il propose :

- 2 salles de réception (plus de 100 personnes),
- 3 salles de réunion (environ 30 personnes),
- 1 cuisine professionnelle entièrement équipée
- un hébergement de 17 chambres adaptées à différents besoins : des chambres doubles et collectives pour une capacité de 68 lits.

FORMATIONS

La Fondation des Apprentis d'Auteuil - Dans le but de répondre aux besoins des entreprises du territoire et de réinsérer des jeunes, le PETR - UCCSA accueille une formation encadrée par Les Apprentis d'Auteuil.

TOURISME FERROVIAIRE DE LA BRIE CHAMPENOISE A L'OMOIS - TFBCO

Le PETR - UCCSA accompagne et participe au développement du Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois. Il attribue une subvention de 5 000€.

L'association propose une circulation du public sur la ligne ferroviaire entre Artonges et Montmirail.

Bilan 2024 des circulations du Picasso : du 02 juin au 06 octobre : 19 dimanches soit 53 circulations et 12 trains privatisés le samedi. Total de 1 866 passagers (+17.80% / saison 2023)

CONTRAT LOCAL DE SANTE 2024 - 2028

Le PETR – UCCSA a participé aux travaux liés à l'élaboration du Contrat Local de Santé.

Il est un outil essentiel apporté à la dynamique de prévention de santé et d'accompagnement médico-social en lien avec le projet régional de santé porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il permet d'approfondir la recherche d'une réponse efficiente aux besoins de santé des habitants. L'objectif est de s'appuyer sur les initiatives locales, valoriser les acteurs et les actions mises en place pour créer des synergies et ainsi lutter contre les inégalités territoriales de santé. A terme, il s'agit de faire converger les objectifs, de coordonner les acteurs et les financeurs pour servir la cohésion sociale et le vivre ensemble.



FINANCES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

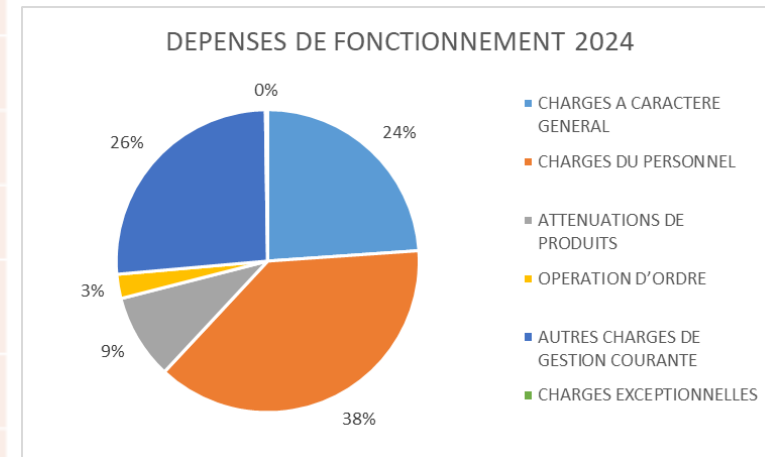
Le référentiel M57 s'applique, à toutes les collectivités locales, leurs établissements publics locaux et l'ensemble des établissements publics mentionnés à l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales, en application de l'article 106 de la loi NOTRE. Le règlement budgétaire et financier a été adopté lors du comité syndical du 10 avril 2024.

Le compte financier unique 2024 présente un excédent de la section de fonctionnement de 127 432,73 € et un excédent de la section d'investissement de 92 830,52 €, et qui se décline comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisations de l'exercice			
Section de Fonctionnement	1 657 054,06 €	1 625 010,94 €	- 32 043,12 €
Section d'Investissement	21 422,59 €	45 106,82 €	23 684,23 €
Total	1 678 476,55 €	1 670 117,76 €	- 8 358,89 €
Reports de l'exercice N - 1			
Section de Fonctionnement		159 475,85 €	159 475,85 €
Section d'Investissement		69 146,29 €	69 146,29 €
Total report N - 1		+ 228 622,14 €	+ 228 622,14 €
Résultat d'exécution			+ 220 263,25 €
Reste à réaliser en Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 678 476,55 €	1 898 739,90 €	+ 220 263,25 €

SECTION
DE
FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	396 075.15 €
012	CHARGES DU PERSONNEL	630 384.03 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	150 337.19 €
042	OPERATION D'ORDRE	42 931.84 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	433 438.46 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 887.39 €
TOTAL		1 657 054.06 €



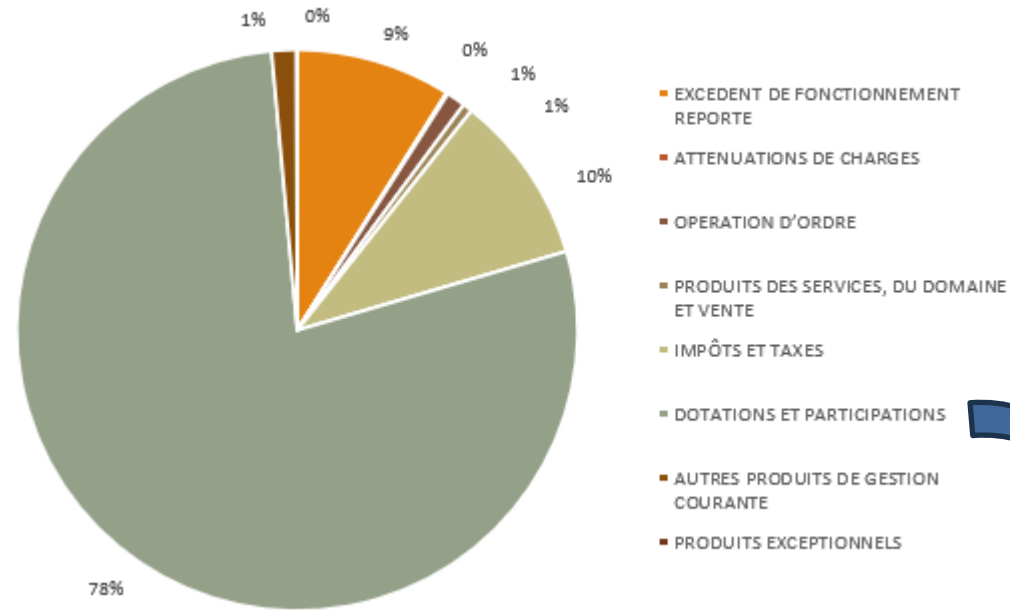
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2024
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	159 475.85 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 790.70 €
042	OPERATION D'ORDRE	19 393.62 €
70	PRODUITS DES SERVICES	9 903.81 €
73	IMPÔTS ET TAXES	174 533.48 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 393 275.25 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 367.59 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	746.49 €
TOTAL		1 784 486.79 €



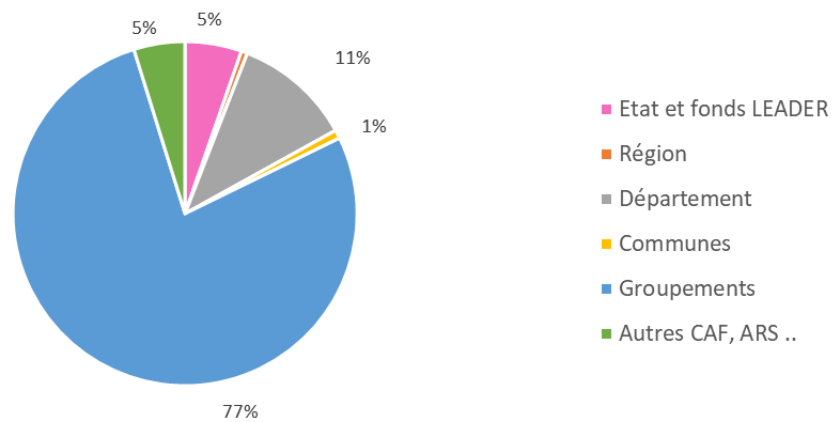
	Détails	Part des dotations et participations
Etat et fonds LEADER	70 802 €	5.08%
Région	16 200 €	1.16%
Département	134 110 €	9.63%
Communes	14 797 €	1.06%
Groupements	1 099 261 €	78.90%
dont cotisations PETR-UCCSA	623 052 €	
dont cotisations Maison du Tourisme	413 000 €	
Autres CAF, FMO	58 106 €	4.17%

SECTION
DE
FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

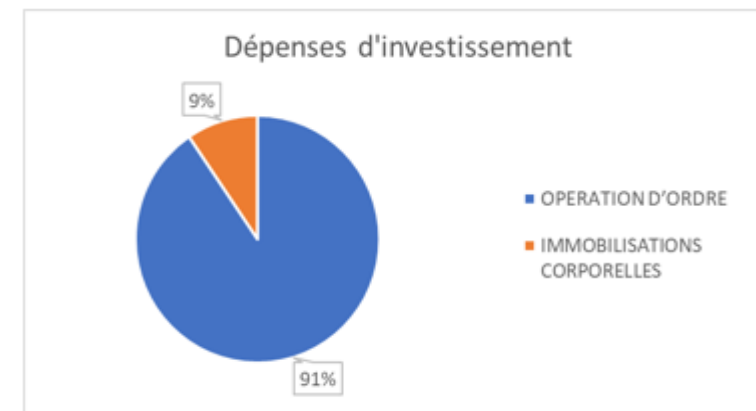


Détails des dotations et participations

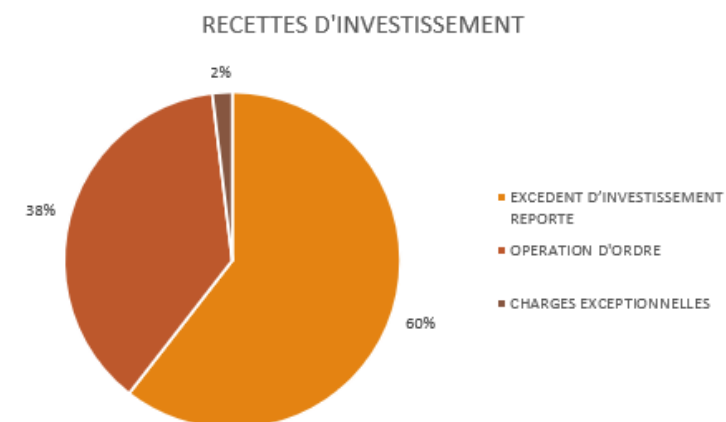


SECTION
D'
INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2024
040	OPERATION D'ORDRE	19 393.62 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 028.97 €
TOTAL		21 422.59 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2024
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	69 146.29
040	OPERATION D'ORDRE	42 931.84
10	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 174.98
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT RECUS	0.00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0.00
TOTAL		114 253.11



Les amortissements créent des recettes d'investissement qui impactent chaque année, la section de fonctionnement. 2020 : 20 989 €, 2021 : 24 750 €, 2022 : 41 265 €, 2023 : 41 614 €, 2024 : 23 538 €

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Présidente du Conseil de Développement Territorial du Sud de l'Aisne : Diane TIZA

Vice-président commission 1 : « Affirmer l'identité du PETR - UCCSA comme un territoire à dominante rurale qui bénéficie d'un cadre de vie de qualité » : M. Rubens OLIVENBAUM-CHAMPENOIS

Vice-présidente commission 2 : « Conforter et diversifier la dynamique économique du territoire » : Mme Corinne BERNE

Vice-président commission 3 : « Œuvrer pour un territoire durable » : M. Jean-Michel DAVESNE

Le Conseil de Développement travaille sur différents sujets qui touchent notre quotidien. Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers qui expriment leurs idées, les mettent en étude et en débat au profit du territoire et de ses habitants.

Il remplit une mission consultative auprès des élus du territoire, notamment sur le volet stratégie et plan d'action du Plan Climat Air et Énergie du Sud de l'Aisne. Les commissions ont par ailleurs rendu plusieurs travaux

Le CODEV a présenté devant le comité syndical du 10 avril 2024 les fiches projets réalisées :

COMMISSION 1 - AFFIRMER L'IDENTITE DU PETR - UCCSA COMME UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE QUI BENEFICIE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE

- Augmenter les commandes de repas collectifs auprès des producteurs locaux

COMMISSION 2 - CONFORTER ET DIVERSIFIER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Accompagner les jeunes sur notre bassin d'emploi
- Les chemins de randonnée du Sud de l'Aisne dans la revue Passion Rando
- Invitation à découvrir les chemins de randonnées du Sud de l'Aisne

COMMISSION 3 - ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE DURABLE

- Vers une valorisation des déchets verts et des biodéchets
- Forêt sanctuaire
- Recyclage des pots horticoles : « dites-le avec des fleurs ! »



Hauts-de-France
Nord-Pas-de-Calais-Picardie



MAISON DU TOURISME *LES PORTES DE LA CHAMPAGNE*

Le 12 juillet 2013, les élus de l'UCCSA ont voté la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Il s'agit d'un Office de Tourisme intercommunautaire, né de la fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire, sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). La Maison du Tourisme se constitue d'un comité de direction qui regroupe des élus et des prestataires touristiques du territoire. Il délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement et l'activité de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire du Sud de l'Aisne une véritable destination touristique reconnue.

La taxe de séjour

Le PETR - UCCSA a pour mission de collecter la taxe de séjour auprès des hébergeurs et de la reverser au Conseil départemental de l'Aisne et à la Maison du Tourisme. En aout 2025, **le montant de la taxe de séjour 2024 collecté s'élevait à 154 657.73 €.**

Le contrat de destination du Sud de l'Aisne

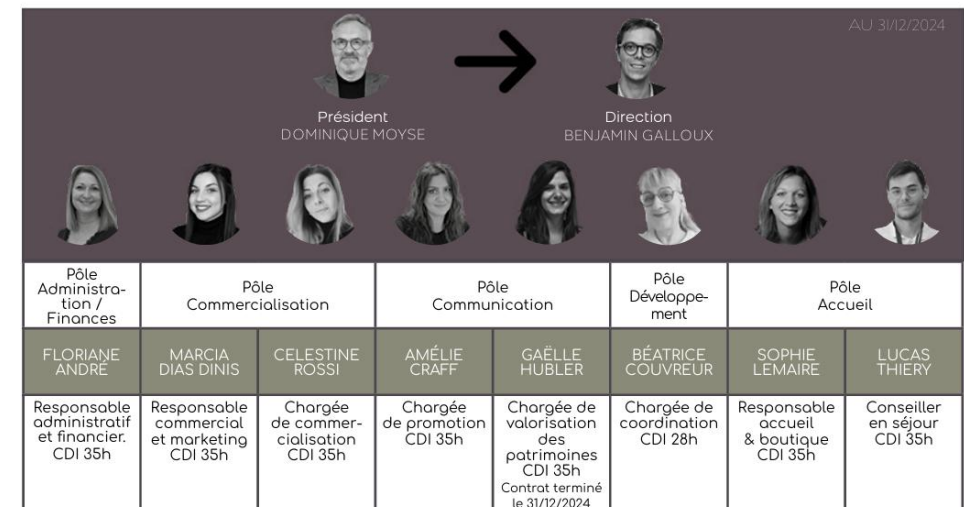
Le comité syndical du PETR - UCCSA a voté le 3 juillet 2024 le contrat de destination. Il est un outil de développement touristique porté par la Région Hauts de France qui accompagne les territoires dans leur stratégie locale de développement touristique. Le contrat s'appuie sur l'identité du territoire et de ses atouts qui sont mis en adéquation avec les attentes des clientèles touristiques visées. Un partenariat a été poursuivi avec le territoire pour le suivi de porteurs de projets touristiques.

Convention d'objectifs 2024 – 2026

Validée lors du comité syndical du 10 avril 2024, elle reprend les missions confiées à la Maison du Tourisme, les moyens octroyés ainsi que les engagements concernant :

- Fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire
- Poursuite de la dynamique de reprise touristique et renforcement des retombées économiques du territoire et ses acteurs
- Promotion et Marketing de Destination
- Organisation territoriale, développement de l'identité territoriale et son appropriation
- Structuration et renforcement de l'offre territoriale pour la rendre cohérente

ORGANIGRAMME DE LA MAISON DU TOURISME



STATISTIQUES GÉNÉRALES

FRÉQUENTATION

guichet accueil

LE COMPTEUR JOURNALIER

En 2024, la fréquentation enregistrée sur l'année complète s'élève à 16 429 passages. Après ajustement pour éliminer les entrées/sorties parasites, ce chiffre est lissé à 14 254 visiteurs.

14 254
visiteurs

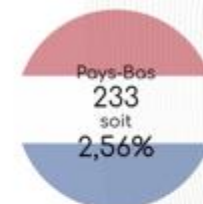
SUIVI TOURINSOFT

Si l'on prend les données Tourinsoft, nous constatons un nombre total de visiteurs : 9101 visiteurs, soit une augmentation de 7,8% vis-à-vis de l'exercice précédent, en cohérence avec l'évolution des données compteur.

9 101
visiteurs
+ 7,8%

Comparaison avec 2023 (période juin-décembre)
8 % d'augmentation, avec 10 417 passages en 2024 contre 9 642 en 2023.

PROVENANCE DES PRINCIPAUX FOYERS ÉMETTEURS DE VISITEURS ÉTRANGERS (en % du visitorat total)



PROVENANCE DES DEMANDES DE VISITEURS FRANÇAIS



DEMANDES DE VISITEURS



SYNTHÈSE GLOBALE

visites guidées & animations :

VISITES GUIDÉES

En 2024, l'ensemble des visites guidées, animations et ateliers a accueilli 336 personnes, soit une baisse de 37 participants (-9,9 %) par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires total généré est cependant en légère hausse : 2 290,50 € (visites guidées + animations), vis-à-vis de l'exercice antérieur, avec 2 217,13 € de CA en 2023.



CHIFFRES clés :

COMMISSION

2024 :
13 084,28 €
2023 :
12 569,79 €

Évolution
+ 514,49 €
par rapport
à 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE

2024 :
72 999,10 €
2023 :
47 863 €

Évolution
+ 25 136,10 €
par rapport
à 2023

NOMBRE DE PERSONNES AYANT DÉCOUVERT LE TERRITOIRE

2024 :
2 193 pers.
2023 :
2 027 pers.

Évolution
+ 166 pers.
par rapport
à 2023

⇒ VOIR LE RAPPORT D'ACTIVITES COMPLET DE LA MAISON DU TOURISME

Annexe 1 : Périmètre du PETR - UCCSA

- **La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4) a été créée le 31 décembre 1995 - 21 communes.**

Bézu-le-Guéry,
Charly-sur-Marne,
Chézy-sur-Marne,
Coupru, Crouttes-sur-Marne,
Domptin, Essises,

La Chapelle-sur-Chézy,
L'Épine-aux-Bois,
Lucy-le-Bocage,
Marigny-en-Orxois,
Montfaucon,

Montreuil-aux-Lions,
Nogent-l'Artaud,
Pavant, Romney-sur-Marne,
Saulchery, Vendières,
Veully-la-Poterie,

Viels-Maisons,
Villiers-Saint-Denis

- **La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) a été créée le 1^{er} janvier 2017- 87 communes.**

Armentières-sur-Ourcq
Azy-sur-Marne
Barzy-sur-Marne
Belleau
Beuvarde
Bézu-Saint-Germain
Blesmes
Bonneil
Bonnesvalyn
Bouresches
Brasles
Brécy
Brumetz
Bruyères-sur-Fère
Bussiares
Celles-les-Condé
Chartèves
Château-Thierry
Chézy-en-Orxois
Chierry
Cierges
Coincy

Condé-en-Brie
Connigis
Coulonges-Cohan
Courboin
Courchamps
Courmont
Courtemont-Varennes
Crézancy
Dhuys-et-Morin-en-Brie
Dravegny
Epaux-Bézu
Epiéds
Essômes-sur-Marne
Etampes-sur-Marne
Etrépilly
Fère-en-Tardenois
Fossoy
Fresnes-en-Tardenois
Gandelu
Gland
Goussancourt
Grisolles

Hautevesnes
Jaulgonne
La Croix-sur-Ourcq
Latilly
Le Charmel
Licy-Clignon
Loupeigne
Mareuil-en-Dôle
Mézy-Moulins
Mont-Saint-Père
Monthiers
Monthurel
Montigny-L'Allier
Montigny-les-Condé
Montlevon
Nanteuil-Notre-Dame
Nesles-la-Montagne
Neuilly-Saint-Front
Nogentel
Pargny-La-Dhuys
Passy-sur-Marne
Priez

Reuilly-Sauvigny
Rocourt-Saint-Martin
Ronchères
Rozet-Saint-Albin
Rozoy-Bellevalle
Saint-Eugène
Saint-Gengoulph
Saponay
Sergy
Seringes-et-Nesles
Sommelans
Torcy-en-Valois
Trélou-sur-Marne
Vallées-en-Champagne
Verdilly
Vézilly
Vichel-Nanteuil
Viffort
Villeneuve-sur-Fère
Villers-Agron-Aiguizy
Villers-sur-Fère

